PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°IDF-041-2026-10

PUBLIÉ LE 21 OCTOBRE 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS)

IDF-2026-10-19-00021 - Arrêté n°DOS-2026 2851 fixant la liste des membres de la section urgences du comité consultatif d'allocation des ressources (4 pages) Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-10-19-00021

Arrêté n°DOS-2026 2851 fixant la liste des membres de la section urgences du comité consultatif d'allocation des ressources

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Île-de-France

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2026/2851

Fixant la liste des membres de la section urgences du comité consultatif d'allocation des ressources

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020, notamment son article 36 ;

VU le code de la santé publique, notamment les modalités prévues aux 2° et 3° de l'article R. 6123-1 ;

VU le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 162-22-6 et R. 162-29 ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2021-216 du 25 février 2021 relatif à la réforme du financement des structures des urgences et des structures mobiles d'urgence et de réanimation et portant diverses dispositions relatives aux établissements de santé ;

VU le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France ;

VU l'arrêté du 6 avril 2021 relatif aux modalités de financement mentionnées à l'article L. 162-22-8-2 du code de la sécurité sociale des structures des urgences et des structures mobiles d'urgence et de réanimation.

CONSIDÉRANT que la section urgences du comité consultatif d'allocation des ressources est composée :

1. de représentants des organisations nationales les plus représentatives des établissements de santé publics et privés, désignés par celles-ci, dans les conditions suivantes :

 - chaque organisation nationale représentative possède un nombre minimum de représentants en fonction du nombre de passages cumulés par an dans les structures des urgences autorisées au sein des établissements adhérents de chaque organisation de la région considérée ;
 - les sièges restants sont attribués proportionnellement à l'activité des structures des urgences des établissements de chaque organisation nationale représentative ;

2. de représentants en région des associations professionnelles nationales des médecins urgentistes ; que ces représentants sont nommés par le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sur proposition des associations professionnelles ;

3. de représentants des associations d'usagers et de représentants des familles spécialisés dans le domaine d'activité nommés par le Directeur général de l'Agence régionale de santé.

que cette section comporte au maximum vingt-et-un représentants, dont le nombre et la répartition varient en fonction du nombre d'habitants au sein de la région ;

qu'un président et un vice-président de la section sont désignés parmi les membres selon des modalités fixées par le règlement intérieur.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La région Île-de-France comptant plus de 12 millions d'habitants, la section urgences du comité consultatif d'allocation des ressources est constituée de 21 membres titulaires, chacun doté d'un suppléant, répartis de la manière suivante :

- 12 représentants des organisations nationales représentatives des établissements de santé ;
- 6 représentants des associations professionnelles nationales des médecins urgentistes ;
- 3 représentants des associations d'usagers et des familles.

ARTICLE 2 : La liste des membres composant la section urgences du comité consultatif d'allocation des ressources de la région Île-de-France est fixée dans le tableau annexé au présent arrêté et prend effet à compter du 22 octobre 2026, correspondant à la date d'échéance du mandat des membres précédemment désignés.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours contentieux devant la juridiction administrative territorialement compétente dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la région Île-de-France et sur le site internet de l'Agence régionale de santé.

Fait à Saint-Denis, le 19 octobre 2026

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation
Le Directeur de l'offre de soins



Arnaud CORVAISIER

ANNEXE – ARRÊTÉ N°DOS-2026/2851

Composition de la section urgences du Comité d'allocation de ressources de la Région Île-de-France

COMPOSITION DE LA SECTION URGENCES DU COMITÉ CONSULTATIF D'ALLOCATION DES RESSOURCES		
Représentants des organisations nationales représentatives des établissements de santé		
Fédération Hospitalière de France (FHF)	**Titulaire**	**Suppléant**
1	Laurence GARO Directrice générale – GHT Confluence	Arnaud BIMIER Directeur des finances – Centre hospitalier du Sud Francilien
2	Omar BELKHODJA PCME – Grand Hôpital de l'Est Francilien	Thierry COHEN PCME – CH Villeneuve Saint-Georges
3	Isabelle PERSEC Déléguée régionale FHF Île-de-France	Corentin BLANCHARD Directeur des finances – Grand Hôpital de l'Est Francilien
Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP)	**Titulaire**	**Suppléant**
4	Antoine VIEILLARD-BARON Directeur médical Direction de la Stratégie et de la Transformation – AP-HP	Laurence ARROUY Directrice du département urgences, médecine et psychiatrie Direction de la Stratégie et de la Transformation – AP-HP
5	Camille DUMAS Directeur de la DEFIP – AP-HP	Céline MOREAU DEFIP – AP-HP
6	Hélène GOULET Chef de service des urgences – Tenon / AP-HP	Sébastien BEAUNE Chef de service des urgences – Ambroise Paré / AP-HP
Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires (FEHAP)	**Titulaire**	**Suppléant**
7	Julie CHASTRES Directrice Générale – Hôpital Saint-Camille	Sylvie ESCALON Directrice du développement – Hôpital Foch
8	Olivier GANANSIA Chef de service des urgences – Hôpital Paris Saint-Joseph	Benoît DOUMENC Chef de service des urgences – Hôpital Foch
Fédération de l'hospitalisation privée (FHP)	**Titulaire**	**Suppléant**
9	Alexandre BREIL Président FHP Île-de-France	Nicolas CHAMP Directeur Hôpital Privé Jacques Cartier
10	Héléna KISLER Déléguée générale FHP Île-de-France	Olivier CHALMEAU Délégué régional FHP Île-de-France

11	Adrien HESSENBRUCH Directeur du CHP Sainte-Marie	Christelle RIVOAL Directrice de l'Hôpital Privé du Vert Galant
Service de Santé des Armées (SSA)	**Titulaire**	**Suppléant**
12	Stéphane TRAVERS Médecin-Chef de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris	Florent MARCHANDOT Chef de service des urgences – Hôpital Bégin
Représentants des associations professionnelles nationales des médecins urgentistes		
SUDF	**Titulaire**	**Suppléant**
13	Agnès RICARD-HIBON SAMU 95 – CH NOVO site Pontoise	Olivier RICHARD Chef du SAMU 78 – CH de Versailles
14	Eric LECARPENTIER Chef du SAMU 94 – AP-HP / HENRI MONDOR	Fréderic ADNET Chef du SAMU 75 – AP-HP / NECKER
AMUF	**Titulaire**	**Suppléant**
15	Patrick PELLOUX Président AMUF	Christophe PRUDHOMME PH SAMU 93 – AP-HP / AVICENNE
16	Raquel TENA Déléguée membre du CA aux SSE	Jean-Pierre ORSINI PH SAMU 75 – AP-HP / NECKER
SNUHP	**Titulaire**	**Suppléant**
17	François-Xavier PECCAUD Médecin urgentiste – Hôpital Privé du Vert Galant	Jean SENDE Médecin urgentiste – Hôpital Privé Armand Brillard
18	Lotfi GHANNEM Médecin urgentiste – Hôpital Privé d'Antony	Stéphane ILLOUZ Médecin urgentiste – Hôpital Privé d'Antony
Représentants des associations d'usagers et des familles		
	Titulaire	**Suppléant**
19	Paulette MORIN Présidente de l'association française des syndromes de Marfan et apparentés (AFSMA)	*En attente de désignation*
20	Dominique SÉCHET Représentant de l'URAF Île-de-France	*En attente de désignation*
21	*En attente de désignation*	*En attente de désignation*